

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

3136230

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/04/2018
Retour Préfecture : 13/04/2018**Séance du jeudi 12 avril 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 06/04/2018

Début de la séance : 18h16

Fin de la séance : 21h51

Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 12 avril 2018
sera affiché à la mairie d'Amiens le 20/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet : Compte Rendu Analytique

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÉCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY.

Membres empêchés :

Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. DELARUE (pouvoir à M. SAVREUX), M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), M. RIFFLART (pouvoir à Mme BOHAIN), M. SÉRY.

Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18h22 (point n°3), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme DEVAUX) est arrivée à 18h40 (point n°3), M. DUFLOT (pouvoir à M. DOMISE) est arrivé à 19h31 (point n°4), Mme HAMADI (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivée à 19h52 (point n°6), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme LAVALLARD) est arrivée à 20h02 (point n°7), M. MERCUZOT (pouvoir à M. HERNANDEZ) est arrivé à 20h06 (point n°10), Mme ALLAIS (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 20h29 (point n°12). M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) a quitté la séance à 19h00 (point n°4). Une suspension de séance a eu lieu de 18h40 à 18h51. Le point n°14 a été traité après le point n°4.

La séance est ouverte à 18h16.**1 - Délégations de vote.**

Madame Mathilde ROY a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ,
 Madame Maryse LION-LEC a donné pouvoir à Madame Françoise BERGER,
 Monsieur Hubert DELARUE a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX,
 Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Madame Caroline BOHAIN.

Un supplément édité par *Vivre en Somme* : le magazine du conseil départemental de la Somme, en lien avec la mission du centenaire, portant sur 1918 et l'après-guerre, a été distribué sur les pupitres.

Madame le Maire a recommandé également le dossier du *JDA* de cette semaine intitulé : « Anzak day c'était il y a 100 ans » dans lequel de nombreux éclairages historiques et le programme des commémorations et festivités qui animeront Amiens et la Somme dans deux semaines, sont décrits.

-Dans un second temps, Madame le Maire a invité les conseillers à consulter le nouveau site internet de la ville et de la métropole *amiens.fr*.

-Enfin, Madame le Maire a invité l'assemblée à regarder les trois vitrines situées en contrebas de l'escalier monumental, à côté de la salle des mariages, qui exposent un certain nombre de cadeaux offerts à la ville et à l'agglomération depuis les mandats de René LAMPS. Il est possible également d'admirer la parure illustrant l'ange pleureur de la Cathédrale qui a été offerte en 2016 à Amiens et Amiens Métropole par la bijouterie Flinois.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Monsieur Jean-Paul MONTIGNY en qualité de secrétaire et Monsieur Paul Eric DÈCLE en tant que secrétaire-adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Election d'un adjoint.

Pour des raisons personnelles, Monsieur Martin DOMISE a souhaité ne plus occuper son poste d'adjoint. Il a adressé sa démission à Monsieur le Préfet qui l'a acceptée le 9 avril 2018. Il n'en reste pas moins conseiller municipal de la Ville d'Amiens.

Le CGCT prévoit que «si en cours de mandat il doit être procédé au remplacement d'un seul adjoint, l'élection du nouvel adjoint a lieu selon les dispositions de l'article L. 2122-7, qui ne prévoient pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe».

Madame le Maire a proposé Madame Nathalie LE CLERCQ, conseillère municipale déléguée auprès de M DOMISE, qui l'a épaulé depuis le début du mandat et qui connaît parfaitement le secteur sud, pour le remplacer.

Les membres du conseil ont voté à bulletin secret et l'élection du 16ème adjoint a donné les résultats suivants :

Votants : 42

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Madame Nathalie LE CLERCQ a obtenu 41 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Nathalie LE CLERCQ a été élue en qualité de 16ème adjoint.

Observations : Mme LEPRESLE, M. HUTIN, Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. ANGER, M. CARDON, M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. BEUVAIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY n'ont pas pris part au vote.

Dont acte

La séance a été suspendue de 18h40 à 18h51.

4 - Communications du Maire.

- Madame le Maire a informé l'assemblée qu'elle avait reçu deux questions orales qui seraient évoquées, comme habituellement, en fin de séance.
- Elle a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 24 mai 2018 à 18h00, salle des assemblées.
- Dans le cadre des communications du Maire, Madame le Maire a passé la parole à Madame BEN-MOKHTAR pour lui permettre de faire un point sur le projet des Coursives par le biais du diaporama ci-après et commenté en séance.



1. LE CONSTAT

> L'état actuel

Stationnement total : le périmètre de 110m x 23 places

Amiens

PRELABLE

Pour rendre visibles les aménagements prévus à l'ouest de l'îlot, l'immeuble des résidences du Pays d'Auge est rendu transparent dans les schémas qui suivent.

Amiens

1. LE CONSTAT

> L'état actuel

Ancien supermarché des Coursives

Avec le départ du Simply, la galerie commerciale a perdu une grande part de son attractivité

Amiens

1. LE CONSTAT

> L'état actuel

La galerie commerciale des Coursives

Aujourd'hui ne reste que :

- Boucherie - Kebab (fermeture en mars 2018)
- Bar - PMU
- Pharmacie
- Cabinet médical
- Distributeur automatique de billets (fermeture début 2018)

Amiens

1. LE CONSTAT

> L'état actuel

Services publics

- Mairie de secteur
- Bureau de l'élu de secteur
- Police municipale
- Point information jeunesse
- Maison des services au public
- Bibliothèque Edouard Devid

Amiens

1. LE CONSTAT

> L'état actuel

La cour de l'école Monseigneur Cuminal

Amiens

1. LE CONSTAT

> L'état actuel

Le stationnement existant

Stationnement total dans le périmètre de l'îlot : 23 places

Amiens

1. LE CONSTAT

- Un secteur clé dans la poursuite du projet du renouvellement de l'espace public central d'Etouvie.
- Une position privilégiée pour un rayonnement à l'échelle de la ville.
- Un coeur emblématique, en perte d'attractivité.
- De grands espaces ouverts restant à valoriser.

Amiens



2. LES GRANDES INTENTIONS

➤ Le renouveau de l'îlot des Coursives

Amiens

2. LES GRANDES INTENTIONS

L'objectif est de créer un pôle d'animation, fédérateur de la vie du quartier :

- En installant un **pôle commercial, médical et de services** sur la place du Pays d'Auge ;
- En restructurant les **espaces publics** ;
- En profitant de la **desserte du HNS** (Bus à Haut Niveau de Service) pour **faciliter les accès** ;
- En sécurisant les **cheminements piétons** entre Etouvie et Montières via l'avenue de la Commune de Paris (aménagement de trottoirs et de traversées sécurisées) ;
- En augmentant **l'attractivité** et la **fréquentation** du site et de ses équipements.

Amiens

LE PROJET EN 3 VOLETS
Espaces publics
Commerces, équipements et services
Mobilité

ET 2 PHASES DE REALISATION
Phase 1 - 2018 / 2019
Phase 2 - 2020 / 2022

Amiens

Espaces publics

➤ 1^{ère} phase

Amiens

Espaces publics

➤ 1^{ère} phase

- Des **stationnements** sont aménagés sur la partie ouest de l'îlot.

Amiens

Espaces publics

➤ 1^{ère} phase

- La **cour de l'école Monsieur Cuminal** est réaménagée.

Amiens

Espaces publics

➤ 1^{ère} phase

- Une **nouvelle rue** est aménagée en pied d'immeuble avec du stationnement.

Amiens

Espaces publics

➤ 1^{ère} phase

- La **passerelle Saintonge** est démolie pour permettre la construction du supermarché.

Amiens

Espaces publics

> 1^{ère} phase

- L'avenue de la Commune de Paris au droit de l'îlot des Coursives est réaménagée pour sécuriser la circulation des piétons.



Amiens
amiens.fr

Espaces publics

> 1^{ère} phase

- Les **espaces publics** le long de la rue du Pays d'Auge sont rénovés.



Amiens
amiens.fr

Espaces publics

> 2^{ème} phase



Amiens
amiens.fr

Espaces publics

> 2^{ème} phase

- Les volumes de l'ancienne galerie commerciale qui ne sont pas situés sous l'immeuble de logements sont démolis. Un **parvis** est aménagé en pied d'immeuble.



Amiens
amiens.fr

Espaces publics

> 2^{ème} phase

- Côté rue du Périgord, la démolition de l'ancien supermarché et de la galerie commerciale libère une **surface supplémentaire pour du stationnement**.



Amiens
amiens.fr

Espaces publics

> 2^{ème} phase

- Une **réserve foncière** devient disponible en partie ouest de l'îlot.



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 1^{ère} phase



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 1^{ère} phase

- Implantation d'un **gîte commercial et médical** sur la place du Pays d'Auge, visible depuis l'avenue de la Commune de Paris (projets privés).



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 1^{ère} phase

- Pendant cette première phase, les **commerces et services publics actuels** et la **bibliothèque** restent accessibles.



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 2^{ème} phase



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 2^{ème} phase

- Les **volumes de l'ancienne galerie commerciale** qui ne sont pas situés sous l'immeuble de logements sont démolis.



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 2^{ème} phase

- Le **pôle de services** est implanté dans le pied d'immeuble.



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 2^{ème} phase

- Des **surfaces commerciales** peuvent être recrées au pied du bâtiment.



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

> 2^{ème} phase

- La bibliothèque Edouard David **déménage dans le nouvel équipement** construit Esplanade de Bourgogne (fin 2021).



Amiens
amiens.fr

Commerces, équipements et services

- Zoom sur la **nouvelle médiathèque** située Esplanade de Bourgogne.

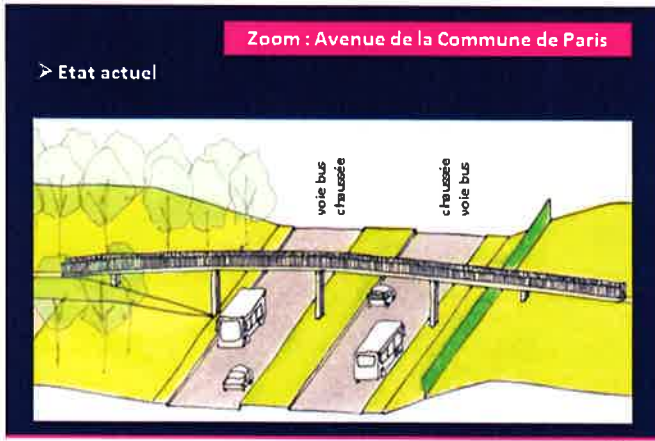


Mobilité

> 1^{ère} phase



Amiens
amiens.fr



Dont acte

14 - Ilot des Coursives. Désaffectation et déclassement. Dépôt du permis de construire.

Afin de ne pas retarder le programme de construction de la société IMCO PROMOTION sur l'îlot des Coursives, les membres du conseil ont approuvé la désaffectation et le déclassement d'une partie des parcelles section IT n°s 885,801, 798, 765, 722, 721, 720, 714, 91,90 et ont autorisé la société IMCO PROMOTION, ou toute société qu'elle se substituerait, à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme sur les parcelles en cause avant leur cession.

Adopté à l'unanimité

5 - Procès-verbal de la séance du 8 mars 2018. Approbation.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 8 mars 2018, a été adopté par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

6 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 1^{er} mars et le 29 mars 2018 et listées dans la délibération qui vous a été transmise au conseil.

Dont acte

7 - Indemnités de fonctions des Elus de la Ville d'Amiens. Modification.

Par délibération en date du 26 mai 2014 qui a ensuite été modifiée, le conseil municipal de la Ville d'Amiens a fixé les indemnités du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers et des Conseillers délégués.

Avec l'élection de Nathalie LE-CLERCQ, les membres du conseil ont approuvé la liste des bénéficiaires ainsi que l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique qui a été porté de 1015 à 1022 dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Adopté à l'unanimité

8 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Accès à mon compte partenaire. Convention.

Dans le cadre de leurs missions, les Caf fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Cette communication de données a pour but de permettre auxdits partenaires d'accomplir leurs missions.

Le conseil a approuvé la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme, le bulletin d'adhésion ainsi que le contrat de service et a autorisé Madame le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

9 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention d'objectifs et de financement relatif aux RAM. Avenant.

Par circulaire en date du 26 juillet 2017, les Relais Assistants Maternels (RAM) peuvent prétendre à un complément de la prestation de service ordinaire. La Ville d'Amiens a répondu favorablement et s'est positionnée sur la mission 2 qui concerne la promotion de l'activité des assistants maternels et la mission 3 relative à l'aide au départ en formation continue.

C'est pourquoi, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant à la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF et a autorisé Madame le Maire à le signer. Une somme supplémentaire de 3 000 € sera versée.

Adopté à l'unanimité

10 - Projets 2018 des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire. Subventions. Conventions.

Afin de mettre en œuvre des projets pour les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, le conseil a approuvé la répartition de la somme globale de 64 973 € de la manière suivante :

- au collège Arthur Rimbaud : 7 498 €

- au collège César Franck : 13 000 €
- au collège Rosa Parks : 14 000 €
- au collège Guy Mareschal : 11 875 €
- au collège Edouard Lucas : 18 600 €

Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions pour chacun des collèges.

Adopté à l'unanimité

11 - Association Le Jardin Bleu. Lieu d'écoute et de parole. Subvention forfaitaire année 2018. Convention.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des structures Petite Enfance, les membres du conseil ont accordé une subvention de 18 000 € à l'association Le Jardin Bleu, seule structure d'accueil parents/enfants implantée à Amiens et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

12 - Plan Local d'Urbanisme (PLU). Approbation de la 12ème modification.

Afin de traduire les objectifs politiques, d'accompagner l'évolution de secteurs de projets importants et de continuer à améliorer les dispositifs réglementaires du Plan Local d'Urbanisme, le conseil a approuvé la 12ème modification. Monsieur LORIC a commenté un diaporama dont les diapositives sont reprises ci-dessous :



12ème modification
Présentation synthétique des points
12 avril 2018

Des ajustements sur les secteurs de projets

- ZAC Renancourt
- ZAC Intercampus
- ZAC Paul Claudel
- ZAC Gare la Vallée
- Secteur Montières Est / faubourg de Hem
- Secteur Place Foch
- Secteur Bonvallet

Ajustements réglementaires



ZAC RENANCOURT

ZONE IAU - EXTENSION SECTEUR OUEST
10 RENANCOURT

ZONE IAU - EXTENSION SECTEUR OUEST
10 RENANCOURT

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

PLU actuel

Le secteur de la ZAC Renancourt s'engage dans une nouvelle phase opérationnelle. Différents projets d'activités économiques le long de l'avenue de Grâce ou de logements privés et sociaux vont démarrer dans les prochains mois ; des ajustements des orientations d'aménagements vont permettre de mieux traduire les principes de composition urbaine de ce nouveau quartier.

Proposition de modifications



ZAC INTERCAMPUS

ZAC 01-ZAC INTERCAMPUS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Il s'agit lors de cette modification, de simplifier les principes de desserte de différents lots constructibles, pour permettre une plus grande souplesse dans la commercialisation des lots.

ZAC 01-ZAC INTERCAMPUS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Il s'agit lors de cette modification, de simplifier les principes de desserte de différents lots constructibles, pour permettre une plus grande souplesse dans la commercialisation des lots.

PLU actuel



Proposition de modifications



ZAC Paul Claudel

ZAC 02-ZAC PAUL CLAUDEL

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Afin de traduire les évolutions du projet de la 4^{ème} et dernière tranche de la ZAC, il est proposé de mettre à jour les orientations d'aménagement.

ZAC Gare la Vallée

PLU actuel

ZAC 03-ZAC GARE LA VALLÉE

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Le projet urbain de Gare la Vallée a pour objectif de renouveler un ancien faubourg, quartier de Gare Industriel, en un quartier du XXI^e siècle participant au rayonnement national de la ville d'Amiens.

Il s'agit donc de créer un cadre de vie privilégié au sein duquel se développeront des programmes immobiliers de logements et de bureaux, en mettant l'accent sur les continuités paysagères, depuis la gare vers les hortillonnages. Le fleuve Somme est placé au cœur de la stratégie d'aménagement du quartier afin de rendre à Amiens ses lettres de noblesse de « ville sur l'eau ».

Proposition de modifications



Proposition de modifications

ZAC Gare la Vallée

ZAC 03-ZAC GARE LA VALLÉE

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Depuis 2015, des évolutions stratégiques et programmatiques ont placé le projet dans une logique de parcours urbain, qui accompagne les programmes immobiliers, et valorise les qualités intrinsèques de la ville et du quartier. Ainsi, les projets s'attacheront à s'insérer de manière harmonieuse dans leur environnement bâti et naturel, créant les conditions d'une cité-jardin au premier sens du terme, réconciliant la nature et la ville.

ZAC 03-ZAC GARE LA VALLÉE

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Depuis 2015, des évolutions stratégiques et programmatiques ont placé le projet dans une logique de parcours urbain, qui accompagne les programmes immobiliers, et valorise les qualités intrinsèques de la ville et du quartier. Ainsi, les projets s'attacheront à s'insérer de manière harmonieuse dans leur environnement bâti et naturel, créant les conditions d'une cité-jardin au premier sens du terme, réconciliant la nature et la ville.



PLU actuel



Secteur Montières Est faubourg de Hem

Dans la continuité des premières réflexions d'EUROPAN, il est proposé sur l'ex site d'Immechan (G DEGRÈUX) d'inscrire les liens paysagers vers la Somme dans les Orientations d'Aménagement.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur Montières Est faubourg de Hem

RENOUVELLEMENT URBAIN

Secteur Montières Est faubourg de Hem

Pour permettre et faciliter le renouvellement et l'intégration de nouvelles constructions, il est proposé de faire évoluer le zonage de sites en mutation et de s'approcher d'une forme urbaine compatible avec la proximité du tissu de faubourg.



Place Foch

UBam UCh

Pour permettre une meilleure intégration d'un projet immobilier. Le projet qui reste encore à finaliser, développe une surface constructible d'environ 850m². Le processus de cession du site est en cours.

Ajustements plan de zonage

Suppression Emplacements réservés

Secteur Bonvallet

Il est proposé de supprimer l'emplacement réservé du secteur des impasses de Bonvallet.

Proposition de modifications

UBa UCh

Propriété Ville d'Amiens



Ajustements règlement du PLU

Fenêtre de toit

Les skydomes ou hublots de toit servant de puits de lumière peuvent être autorisés en toiture à faible pente dès lors qu'ils sont masqués par des dispositifs de relevé d'acrotère.

Qualité des espaces plantés

Pour les opérations de plus de 5 logements, il doit être planté un arbre de hauteur dès 30 m² de surface de pleine terre, puis au-delà de 100m² de surface de pleine un arbre par tranche de 100m².

Exemple: 40m² de surface de pleine terre = 1 arbre
120 m² de surface de pleine terre = 2 arbres

Pour les fosses de plantation: les arbres de hauteur tige devront avoir une circonférence de 25 à 30 cm mesurées à un mètre du sol, avec un cube de terre de 2m d'arête ou équivalent.



Le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a désigné Monsieur FLINOIS, en qualité de commissaire enquêteur.

Enquête Publique Enquête publique qui s'est déroulée du 30 janvier au 1^{er} mars inclus

Permanences:

- Le 30 janvier de 9h à 12h à l'Atrium
- Le 15 février de 9h à 12h à Pierre Rollin
- Le 15 février de 14h à 17h à Jules Ferry
- Le 21 février de 14h à 17h aux Coursives
- Le 24 février de 9h à 12h à l'Hôtel de Ville
- Le 1^{er} mars de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville

AVIS FAVORABLE du commissaire enquêteur – réceptionné le 20 mars



Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, et Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

Adopté

13 - La Citadelle. Location précaire du domaine public hospitalier. Parking Chemin de la Flaque dénommé USN médecine – CHU AMIENS PICARDIE. Convention tripartite.

Le site de la Citadelle accueillera fin août 2018 plus de 4 000 étudiants et personnels universitaires. Des réflexions ont été engagées afin de pouvoir répondre à la question du stationnement et de satisfaire la demande de l'Université de Picardie Jules Verne. Les échanges avec l'UPJV ont conduit à déployer environ 800 places de stationnement réparties comme suit :

- *par un aménagement de la rue Montesquieu (160 places),
- *sur le site de l'hôpital nord :
 - parking Zamenhof (450 places),
 - parking à l'est du site hospitalier dit « parking chemin de la Flaque » (150 places).

C'est pourquoi, un projet de location précaire du parking chemin de la Flaque (dénommé par le CHU « USN médecine – CHU AMIENS PICARDIE ») a été établi avec le Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie et l'Université de Picardie Jules Verne.

Cette convention tripartite prévoit les conditions d'occupation dudit parking par l'UPJV du 17 août au 13 juillet de chaque année et par la Ville d'Amiens à des fins de parking public du 14 juillet au 16 août de chaque année. Les membres du conseil ont approuvé la convention tripartite et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

15 - Requalification du Colvert. Cession de terrain à bâtir au profit de l'EPARECA.

Dans le cadre du projet de requalification urbaine et commerciale de l'îlot Colvert, il est prévu de reconstruire une polarité commerciale, d'édifier un programme de logements et d'aménager des espaces publics.

Pour ce faire l'assemblée délibérante a approuvé la cession au profit de l'EPARECA d'un terrain à bâtir d'une superficie d'environ 1 260 m² situé à Amiens rue Winston Churchill, avenue de la Paix et allée de la Paix cadastré pour partie section CL n°149, moyennant le prix de 40 € le m², soit 50 400 €. La place a été déclassée par anticipation à la désaffectation, par dérogation au principe. La désaffectation effective devrait intervenir au plus tard le 26 octobre 2018, à défaut, la vente serait résolue de plein droit moyennant des pénalités d'un montant de 1 % du prix de vente.

Adopté à l'unanimité

16 - Maison du Cil. Acquisition de 12 logements locatifs avenue du Campus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention. Modification.

Les membres du conseil ont accordé la garantie de la Ville d'Amiens au prêt souscrit par la Maison du Cil d'un montant de 1 374 854 € pour l'acquisition de 12 logements locatifs situés avenue du Campus, et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

17 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 210 logements situés rues d'Elbeuf et Louis Antoine de Saint Just. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH d'Amiens Métropole sollicite la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 3 570 000 €, destiné à financer la réhabilitation de 210 logements situés rues d'Elbeuf et Louis Antoine de Saint Just. La Ville d'Amiens participe d'ailleurs à ce projet à hauteur de 840 000 €. Le conseil a accordé la garantie de la collectivité et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

18 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 38 logements des résidences Dewailly et Pasteur. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Contrat. Convention.

L'assemblée délibérante a répondu favorablement à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 745 829 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 38 logements des résidences Dewailly et Pasteur. Le prix de revient de cette opération s'élèvera à 1 710 000 €. Les membres du conseil ont également approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

19 - SIP. Construction de 11 logements Rue Emile Francfort. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil a accordé la garantie de la Ville d'Amiens au prêt souscrit par la SIP d'un montant de 1 070 292,90 € pour la construction de 11 logements rue Emile Francfort, et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

20 - SIP. Construction de 40 logements collectifs situés Chemin du Thil. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'emprunt. Convention.

Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à la demande de la SIP HLM qui sollicite la garantie de la collectivité à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 551 256,01 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer un projet de construction de 40 logements collectifs situés Chemin du Thil. Mme le maire a été autorisée à signer la convention .

Adopté à l'unanimité

21 - SIP. Réhabilitation de 38 logements individuels rue Dupont Bacqueville et rue de l'Étang Saint Pierre. Participation financière. Convention.

Le conseil a approuvé la participation de la Ville d'Amiens à l'opération de réhabilitation de 38 logements situés rues Dupont Bacqueville et de l'Étang Saint Pierre, pour un montant de 152 000 € (4 000 € par logement) et a autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

22 - Association Bleu Ciel. Subventions. Année 2018.

Comme le prévoit la convention triennale adoptée au conseil municipal du 6 avril 2017, l'assemblée a approuvé le versement pour l'année 2018, d'une subvention de fonctionnement de 255 000 € et d'une subvention d'investissement de 11 000 € à l'association Bleu Ciel. Pour mémoire, cette association met en place au sein de certaines écoles amiénoises, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Adopté à l'unanimité

23 - La Citadelle. Dénomination des voies nouvelles et espaces publics.

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du site de la Citadelle il est nécessaire de dénommer les espaces publics s'y trouvant. Pour mémoire deux thématiques ont été retenues: la sédimentation et l'histoire du lieu et les Humanistes. Les membres du conseil ont approuvé les dénominations reprises ci-après ainsi que l'appellation générique du site, à savoir la Citadelle d'Amiens. Le plan général des dénominations et de numérotage qui en découle ainsi que l'apposition des plaques indicatrices correspondantes ont également été approuvés Il a été précisé que des cartels permettant d'expliquer les noms de jardins seront installés sur site.

Pour le parc, chaque bastion portera un nom de femme botaniste ou en lien avec les sciences naturelles : ainsi, il y aura **Le jardin de Jeanne** (*Jeanne BARRET 1740-1807*). **Le jardin d'Anna** (*Anna ATKINS -1799-1871*) et **le jardin de Louise** (*Louise Boyd*).

La place d'armes, lieu central du pôle universitaire, gardera cette appellation historique

Le gymnase au Nord sera dénommé **Gymnase Daniel SENET** (*né le 26 juin 1953 à Amiens, un haltérophile français*)

S'agissant des voies d'accès : la voie principale d'accès depuis l'avenue de Gaulle s'appellera **Allée Jean ERRARD** (*Jean ERRARD de bar le Duc (1553-1610)*)

La voie principale d'accès depuis l'avenue de Gaulle au nord entre UPJV 1 et 2 : **Allée Lieutenant PERRY**

Le prolongement de la voie d'accès à la porte Montrescu au sud : **rue des Français libres** (dénomination existante à prolonger)

Adopté à l'unanimité

24 - ZAC Gare La Vallée. Dénomination de voie nouvelle.

En sa qualité d'aménageur de la ZAC Gare La Vallée, Amiens Développement a réalisé une voie nouvelle qui relie la rue du Port d'Amont à la rue de la Barette. Cette nouvelle voie, en sens unique, permet de desservir de nouveaux programmes à venir sur Pilot Vadé, comme par exemple la nouvelle synagogue. De par le devoir de mémoire de la collectivité, et après approbation de la communauté juive, les membres du conseil ont décidé de

dénommer la voie nouvelle du nom de Cécile REDLICH, écolière de 15 ans, victime de la rafle le 4 janvier 1944 à Amiens et déportée vers Auschwitz le 20 janvier 1944.

Adopté à l'unanimité

25 - Place du Maréchal Foch. Modification d'alignement.

L'assemblée délibérante a approuvé la modification de l'alignement de la place du Maréchal Foch, en prévision du projet de construction d'un bâtiment à usage mixte (pharmacie, maison médicale et logements) et suivant les aménagements projetés liés au BHNS.

Adopté à l'unanimité

26 - Projet d'aménagement rues Gresset et Jean Catelas. Fonds de concours. Convention.

Le conseil municipal a approuvé la réalisation, de manière connexe aux travaux du BHNS, des travaux d'aménagement du tronçon de la rue Jean Catelas qui longe la Maison de la culture et de la rue Gresset, qui, à ce jour sont encore en voirie traditionnelle. L'objectif est de donner une place privilégiée aux piétons qui circulent de la zone piétonne actuelle vers le secteur du Coliséum et prochainement vers la station BHNS de la Maison de la Culture.

L'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement et a autorisé le dépôt d'un permis d'aménager auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que la signature des pièces de ce permis.

Le montant global des travaux est évalué à 1 191 000 € dont 621 000 € pour la rue Gresset et 570 000 € pour l'aménagement de la rue Jean Catelas, de compétence métropolitaine et pour laquelle un fonds de concours d'un montant de 142 500 € sera versé par la Ville d'Amiens. Les membres du conseil ont approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Le groupe des élus communistes, républicains et citoyens a proposé un amendement, repris ci-dessous, et rapporté par Monsieur Jacques LESSARD :

« Considérant que la participation financière de la communauté d'agglomération Amiens métropole de 30 % des dépenses HT, estimée à 147 900 € est indispensable pour la réalisation de l'aménagement,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de fonds de concours,

L'article 2 de la délibération est complété comme suit : la convention de fonds de concours pour les travaux de la rue Gresset est adoptée

La convention de fonds de concours est également complétée dans ses articles 1, 2 et 3 pour y intégrer les travaux prévus dans la rue Gresset. »

L'amendement a été soumis au vote.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté pour.

M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, Mme BRUNEL, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mme BUDYNEK, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme ROY (pouvoir à Mme FOURÉ), M. DELARUE (pouvoir à M. SAVREUX), M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), M. RIFFLART (pouvoir à Mme BOHAIN) M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER) ont voté contre.

Amendement rejeté

La délibération initiale a été mise au vote.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY, M. ANGER, Mme BERGER et Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER) se sont abstenus.

Adopté

27 - Concours Label Amiens 2018. Remise de prix.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, la Ville d'Amiens a organisé un concours destiné à valoriser les commerçants du centre ville d'Amiens qui animent leurs vitrines et participent à renforcer l'image dynamique du commerce amiénois. Le conseil a approuvé les récompenses des lauréats 17 commerçants ont reçu le «Label Amiens 2017» et 5 d'entre eux se sont voient attribuer des prix spécifiques :

- Dans la catégorie «Boutiques» avec le «prix spécial du jury», «Fleuridée» se voit décerner un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking valorisés à 260 euros, une exonération de droits de voirie pour l'année 2018, une remise de 150 euros sur un des supports de communication de la Fédération des commerçants du centre-ville,
- Dans la catégorie «Boutiques» avec le prix «originalité de la vitrine», «Chantal & vous» se voit décerner un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking valorisés à 260 euros, une exonération de droits de voirie pour l'année 2018, une remise de 150 euros sur un des supports de communication de la Fédération des commerçants du centre-ville,
- Dans la catégorie «Boutiques» avec le prix «design et aménagement intérieur», «Flinois» se voit décerner un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking valorisés à 260 euros, une exonération de droits de voirie pour l'année 2018, une remise de 150 euros sur un des supports de communication de la Fédération des commerçants du centre-ville,
- Dans la catégorie «Café/restaurant» avec le «prix spécial du jury», Ail des ours se voit décerner un droit de communication, un diplôme, 200 tickets parking valorisés à 260 euros, une remise de 150 euros sur un des supports de communication de la Fédération des commerçants du centre-ville,
- Dans la catégorie «Café/restaurant» avec le prix «design et aménagement intérieur», les 3 Cailloux se voit décerner un droit de communication, un diplôme, 200 parking valorisés à 260 euros, une exonération des droits de voirie pour l'année 2018, une remise de 150 euros sur un des supports de communication de la Fédération des commerçants du centre-ville.

Adopté à l'unanimité

28 - Syndicat des commerçants non sédentaires de la Somme. Subvention 2018.

Les membres du conseil ont approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de la Somme. Cette aide interviendra notamment dans le cadre de la restructuration du centre commercial du Colvert avec le déplacement provisoire du marché. La convention à intervenir a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

29 - Association Agena. Dispositif Téléphone Grave Danger. Subvention. Année 2018. Convention.

Pour l'année 2018, la Ville d'Amiens a décidé de soutenir l'association AGENA dans le cadre de son action visant à accompagner les victimes de violences au sein du couple via le dispositif Téléphone Grave Danger.

Ce dispositif vise à assurer la protection physique de la victime mais également son accompagnement par la remise de téléphones spécifiques permettant d'alerter en cas de danger les services de police et de gendarmerie pour une intervention sans délais.

C'est pourquoi les membres du conseil ont approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association AGENA en approuvant également la convention correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

30 - Association Robin des Routes. Subvention. Année 2018.

Dans le cadre de la Prévention Sécurité Routière, la Mairie d'Amiens apporte son soutien aux associations menant des actions de prévention en direction de la population.

Pour l'année 2018, le conseil a décidé de soutenir l'association « Robin des Routes » pour son action visant à informer, sensibiliser, former et conseiller les habitants d'Amiens sur la sécurité routière à travers des actions et des manifestations. C'est pourquoi il a approuvé le versement d'une subvention de 1000 € à l'association.

Adopté à l'unanimité

31 - Association France Bénévolat Somme. Subvention. Année 2018.

L'association France Bénévolat Somme a pour mission de promouvoir l'intermédiation entre les associations et les bénévoles. Elle compte aujourd'hui 22 adhérents dont les Restaurants du cœur, la Croix Rouge, l'APF, le Secours populaire etc. Les membres du conseil, pour cette année 2018, ont renouvelé le soutien de la Ville d'Amiens à cet organisme pour le fonctionnement de son activité annuelle, en lui accordant une subvention de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

32 - Mise à disposition d'un local. Pôle associatif Marivaux. Dispositif de Réussite Éducative Marivaux/Beauvillé. Association AYLIF Enfance et Famille et Association Famille en couleurs. Conventions.

Dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative Marivaux/Beauvillé, l'assemblée délibérante a approuvé la mise à disposition d'un local partagé au sein du pôle associatif Marivaux situé 2, rue Beaumarchais aux associations AYLIF Enfance et famille et Famille en couleurs.

Ce prêt est consenti pour une durée ferme de deux années, à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. Un forfait de charges annuelles s'élevant à 400 € restera à la charge de chaque association pour le paiement de l'eau, l'électricité et du chauffage.

Le conseil a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Madame le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

33 - Centre d'Animation Jeunesse Cap Ados. Relocalisation au pôle de service la Tour du Marais.

Dans le cadre de la relocalisation du CAJ CAP Ados au Pôle de service La Tour du Marais, les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives relatives aux travaux de réagencement des espaces dédiés aux animateurs et des locaux du Point Info Jeunesse. Cette opération est financée sur les crédits de la Direction proximité Est pour un montant de 55 000 €.

Adopté à l'unanimité

34 - Ecole maternelle Les Violettes. Traitement de l'accessibilité des sanitaires et de ses cheminements

Le conseil a autorisé Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité accessibilité pour les sanitaires et les cheminements d'accès au bâtiment de l'école maternelle Les Violettes, située 4, rue Soufflot. Pour information, cette opération sera financée sur les crédits de proximité Est pour un montant de 25 000 €.

Adopté à l'unanimité

35 - Questions orales.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur BEUVAIN qui a présenté la question orale, relative à l'accueil public en mairie d'Amiens du duo « Madame Monsieur », déposée par les groupes socialiste, communiste et écolo de la Ville d'Amiens et dont les termes sont repris ci-après :

Madame le Maire,

Vous avez reçu le 29 mars lors d'une réception publique et de dédicace ouverte à tous le duo amiénois « Madame Monsieur » qui représentera la France au prochain concours de l'eurovision avec le titre « Mercy ».

Cette chanson relate les affres et le martyr des migrants qui fuient leur pays en guerre et les exactions pour affronter les dangers de la traversée de la mer méditerranée.

À cet égard nous saluons les auteurs et les interprètes de ce très beau texte empreint d'humanité.

Cette chanson fait honneur à notre ville et à la France.

Ce même jour les militant-e-s du Réseau Éducation Sans Frontières étaient rassemblé-e-s dans la cour de l'Hôtel de ville pour rencontrer le duo « Madame Monsieur », les remercier pour leur engagement autour d'un texte d'une grande humanité et leur rappeler leur souhait d'un accueil digne des migrants à Amiens.

Malheureusement la consigne a été donnée à l'accueil du perron d'honneur de la Mairie d'Amiens de ne laisser pénétrer aucun membre du RESF, aucun accompagnateur, aucun migrant.

Sachant que toutes les personnes avaient retiré leurs badges et signes distinctifs ; Qu'aucun ne portait de drapeau, tracts, autocollants.

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette décision ?

Pouvez-vous aussi nous exposer quels ont été les critères qui ont permis d'identifier et de désigner les personnes non désirées pour les empêcher d'entrer et d'assister à une invitation publique autour d'une réception ouverte à toutes et tous.

Madame le Maire a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci-après :

« Mes chers collègues,

Nous avons effectivement reçu en salle des fêtes de l'Hôtel de ville, le 29 mars dernier, Emilie Satt et Jean-Karl Lucas, qui forment le duo Madame Monsieur. Le 27 janvier, ils ont été désignés par les téléspectateurs de France 2 pour représenter la France au 63^{ème} concours de l'Eurovision de la chanson qui se tiendra le 12 mai à Lisbonne au Portugal. Et, je souhaite que le Portugal porte à nouveau chance à Amiens car le 23 novembre dernier, à Cascais, notre ville a été désignée Capitale Européenne de la Jeunesse pour l'année 2020 au terme d'une compétition acharnée. C'est une immense fierté pour toutes les amiénoises et tous les amiénois de voir un enfant de notre ville, issu notamment de notre conservatoire, dans lequel il est passé, l'après-midi même de sa visite à l'Hôtel de ville, je veux parler de Jean-Karl Lucas, bien sûr, représenter notre pays au sein de ce concours sans frontière.

Le concours Eurovision de la chanson trouve ses origines dans le contexte géopolitique des années 50. Cette période d'après-guerre fut en effet marquée par les efforts de reconstruction des anciens pays belligérants et par leur volonté d'instaurer une paix durable. Leurs dirigeants politiques décidèrent alors d'édifier une Europe nouvelle et pacifiée en créant des liens indissolubles sur les plans économiques politiques et géographiques mais aussi culturels et symboliques. Ce qui me frappe en relisant l'histoire de notre continent après la seconde guerre mondiale, c'est qu'il est impressionnant de constater que le concours Eurovision de la chanson a anticipé et accompagné le sens de l'histoire. Oui l'Europe s'est faite par le Droit mais d'abord en chanson. Il me semblait donc important de recevoir ce duo dont la prestation va être retransmise par une cinquantaine de télévisions publiques à travers l'Europe et le monde le 12 mai prochain.

Qu'aurions nous dit si cela n'avait pas été le cas ?

Leur chanson intitulée MERCY évoque la petite Mercy née en mars 2017 sur un bateau de l'ONG SOS Méditerranée qui sauve des migrants en mer et les amène en Europe dans la foulée sans que les populations autochtones n'aient été interrogées.

Je cite - « Cette chanson n'est pas moralisatrice, pas politique, mais met un visage sur ceux que l'on appelle les migrants », explique régulièrement le duo alors même que la question des migrants en elle-même est éminemment politique on le sait. Et le duo d'ajouter récemment dans le quotidien Ouest France : « On n'est pas du tout des spécialistes de l'immigration, cette histoire vient juste d'un coup de cœur mais c'est vrai il y a une incompréhension. Des gens considèrent cette chanson comme pro-migrants, on est très loin de ce discours-là, on parle juste d'une naissance, d'être humains, d'humanité ».

J'ai en effet autorisé dans un premier temps l'association RESF à venir en salle des fêtes sans banderole afin de partager ce moment de rencontre avec Emilie Satt et Jean-Karl Lucas. Je rappelle que la salle des fêtes de l'Hôtel de ville est un lieu de réjouissance dans lequel le débat politique n'a pas sa place. Ce jour-là après en avoir discuté avec mon cabinet, j'ai estimé qu'il existait un risque de

débordement. Je rappelle à ce titre que le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, des interactions dans l'ouverture et la coopération des relations bienveillantes ainsi que sur le refus de s'ignorer ou de se nuire. Ces grands principes ne se décrètent pas de façon unilatérale, ils supposent un accord tacite.

Croyez moi, mes chers collègues, c'est avec regret que j'ai pris cette décision et comme je l'ai dit lors de cette réception, nous recevons à nouveau le duo Madame Monsieur après le 12 mai quel que soit leur résultat. J'espère alors que les conditions seront réunies pour une réception sans heurt et je suis prête à réfléchir avec vous, mes chers collègues de l'opposition, sur un déroulé de l'événement qui puisse satisfaire tout le monde.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur BEUVAIN qui a présenté la seconde question orale, relative à la gratuité des parkings souterrains en semaine, déposée par les groupes socialiste, communiste et écolo de la Ville d'Amiens et dont les termes sont repris ci-après :

Madame le Maire,

Les travaux du BHNS et du réseau de chaleur occasionnent des grandes difficultés d'accessibilité du centre-ville depuis de longs mois. La circulation et le stationnement sont aujourd'hui très difficiles.

Vous avez probablement constaté que notre centre-ville se dépeuple et que les habitants ont pris l'habitude de ne plus s'y rendre, découragés par les travaux et le stationnement.

Des représentants des commerçants, de nombreux amiénois-e-s, des associatifs, des collectifs d'usagers, les élu-e-s de votre opposition et de multiples autres voix vous ont rappelé ces problèmes à maintes reprises pour vous demander d'agir et pour les solutionner.

La presse locale, elle-même, s'est fait écho des mécontentements qu'ont exprimés des anonymes, bien éloignés et étrangers de toute manipulation ou de toute campagne de désinformation comme vous avez voulu vous en défendre dans le courrier Picard, pour justifier les mesures que vous avez décidé de mettre en œuvre.

Nous partageons les nombreuses interrogations d'usagers qui ne comprennent pas vos décisions qui sont décalées de la réalité de vie des personnes.

Nous vous rappelons avoir fait, lors d'un précédent Conseil Municipal, des propositions de gratuité des transports et de stationnement aérien et souterrain le mercredi et le weekend, que vous semblez n'avoir pas entendues.

La gratuité des parkings ouvragés en semaine, le mardi et le jeudi de 15h à 19h ne semble pas répondre à l'attente des nombreuses préoccupations et demandes.

Les salarié-e-s et les familles n'y trouvent pas ou peu d'intérêt.

À première vue, les commerçants non plus.

Comme votre spot publicitaire sur France Bleue l'indique, pour communiquer sur votre décision, deux voix féminines exultent de joie à l'idée de pouvoir refaire du shopping l'après-midi en semaine.

Madame le Maire, ne trouvez-vous pas sexiste cette communication sur le fond, bien éloignée de la vie réelle ?

Pourriez-vous ce soir nous exposer quels sont les éléments d'analyses économiques et de fréquentation qui vous ont amenée à prendre cette décision ?

Pourriez-vous nous expliquer quelle concertation vous avez encouragée pour vous éclairer sur le bon choix à opérer ?

Envisagez-vous prochainement de corriger ces mesures si vous vous apercevez de l'inefficacité de vos décisions ?

Pourriez-vous organiser dans l'urgence une table ronde publique qui réunisse tous les acteurs concernés (des professionnels du commerce de centre-ville, des représentants des usagers des transports, des consommateurs, des élu-e-s de votre majorité et de votre opposition, les présidents ou délégués des comités de quartier), pour, avec eux, réfléchir et prendre les meilleures décisions qui pourront satisfaire le plus grand nombre et dans l'intérêt de l'attractivité de notre centre-ville.

Madame le Maire a passé la parole à Monsieur PIGOUT qui a apporté la réponse dont les termes sont repris ci-après.

Après plusieurs rendez-vous avec les différentes associations de commerçants, après des rencontres sur place avec les commerçants, après des échanges avec les Comités de Quartiers concernés, après avoir entendu aussi des clients du centre-ville, une décision a été prise de mettre en place cette gratuité, dans les parkings en ouvrage, les mardis et jeudis après-midi de 15h à 19h.

Pourquoi le mardi et le jeudi ? C'est à la demande des associations de commerçants. Le samedi après-midi, les parkings proches de l'hyper centre sont souvent pleins.

Il s'avère aussi que les mardis et jeudis ces parkings sont moins utilisés.

Le centre-ville doit rester une zone attractive, il faut accueillir une nouvelle clientèle qui n'a pas l'habitude d'y venir.

Donner de la gratuité en surface n'est pas vraiment une bonne solution puisque cela facilite le stationnement de voitures ventouses, et que l'ensemble des commerçants veut éviter ce phénomène en favorisant un maximum la rotation des véhicules.

ont aussi été mis en place :

-une nouvelle opportunité de stationnement dans le parking Saint Leu puisqu'il est maintenant ramené à un forfait de 1.50€ de 19h à minuit pour tout stationnement supérieur à 1h30 (à l'exemple du parking Perret),

-une extension de la gratuité de la plage horaire du midi jusque 14h afin de permettre aux personnes de pouvoir venir en centre-ville plus facilement durant cette tranche horaire.

Exemple, si vous souhaitez venir dans l'hyper centre à 12h, vous pourrez stationner en surface jusque 15h pour 2.10€.

-un nombre de places en zone bleue : plus de 200 places en centre-ville.

15 000 disques bleus ont été distribués.

Exemples de zones créées pendant les travaux : Place Cerisy, parking Jean Catelas, Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, rue de la 2ème DB, Rue du Général Leclerc, rue des Francs Muriers, Square Henri Sené, Place Vogel, et une nouvelle zone en bas de la rue de Paris.

-un nombre de places de stationnement dans l'hyper centre en surface et en ouvrage important.

-1400 places en aérien.

-5 000 en ouvrage.

Ces mesures sont suivies de près et nous en tirerons un bilan.

Concertation il y a eu, les comités de quartier, les commerçants, les associations, les usagers aussi n'hésitent pas à nous signaler des corrections à opérer.

Je rappelle que 1h30 de stationnement en surface en hyper centre coûte 2.10€.

La séance a été levée à 21h51.

Madame le Maire




Brigitte FOURÉ